

NON CATÉGORISÉ

Paris truqués & pétanque : les sports de niche, angle mort de la surveillance

**Emmanuel GOLDSTEIN**

Publié le 7 juillet 2026 . Lecture estimée : 8 min



Le 30 juin 2026, quatre des meilleurs joueurs français de pétanque ont été placés en garde à vue. Le parquet de Toulon soupçonne une partie perdue volontairement pour empêcher des paris. Derrière le fait divers, une mécanique que les sports à faible volume rendent presque rationnelle. Explication d'une faille que les régulateurs connaissent déjà.

Une équipe championne du monde qui s'incline 13-4 face à des amateurs. Le score, relevé lors de la [7e étape des Masters de Pétanque 2025 à Levallois-Perret](#), avait de quoi surprendre. Il a surtout déclenché une alerte. Le 30 juin 2026, quatre internationaux français, dont le neuf fois champion du monde Dylan Rocher, ont été placés en garde à vue dans une enquête du parquet de Toulon visant des soupçons de paris truqués. Cinq autres personnes, parieurs et intermédiaires présumés, ont été interpellées le même jour dans le Var, la Drôme et la Gironde. Tous contestent les faits. Le procès est fixé au 14 juin 2027, et la présomption d'innocence reste entière.

La mécanique présumée tient en une phrase. Miser gros sur un résultat improbable qu'on maîtrise. Selon le communiqué du procureur de Toulon Raphaël Balland, plus de 13 000 euros auraient été misés dans des points de vente de la Française des Jeux, essentiellement autour de Toulon, en tickets de 50 euros pour rester sous les seuils d'identification. En ligne, près de 80 % des sommes engagées, environ 3 000 euros, se concentraient sur la défaite du favori, contre 20 % sur sa victoire. Les gains sont estimés à quelque 50 000 euros par le parquet, et les enquêteurs ont saisi plus de 140 000 euros. Le déclencheur, lui, remonte au 4 septembre 2025 : un signalement de l'Autorité nationale des jeux (ANJ) sur des mises atypiques.

Le calcul du fraudeur : petits volumes, gros rendement

Un match de Ligue 1 brasse des millions. Une partie de pétanque, quelques milliers d'euros. Cette asymétrie change tout. Sur une rencontre à fort volume, une manipulation exige des mises considérables pour dégager un gain notable, et ces mises se noient dans un flux qui les rend paradoxalement plus visibles quand elles gonflent d'un coup. Sur un support à faible liquidité, l'équation s'inverse. Quelques milliers d'euros suffisent à rentabiliser l'opération, parce que la cote sur un outsider grimpe vite et que le préjudice pour l'opérateur reste contenu. Le rapport entre le risque pris et le gain espéré penche alors du côté du fraudeur.

Ce raisonnement, les données internationales le confirment. En 2024, la société Sportradar, spécialiste de la fourniture de datas pour l'édition des cotes, a recensé 1 108 rencontres suspectes dans 12 sports, sur environ 850 000 matchs analysés. Le football domine en nombre absolu, mais le tennis, le basket et le tennis de table suivent, précisément des disciplines où coexistent des circuits secondaires peu médiatisés et des joueurs faiblement rémunérés. La niche est le premier terrain de ce type de fraude, et non sa périphérie.



Dylan Rocher, l'une des stars de la pétanque française. Photo Sipa/Giuseppe Pino Fama

L'entourage, maillon que la surveillance peine à voir

Le sportif truqueur agit rarement seul. C'est peut-être la leçon la plus dérangeante du dossier toulonnais. Sur les neuf personnes interpellées, quatre seulement sont des joueurs ; les autres seraient des parieurs et des intermédiaires, on évoque la présence de deux épouses de joueurs parmi les gardés à vue. Cette configuration correspond au schéma classique de la manipulation à but lucratif, où le compétiteur fournit le résultat pendant qu'un réseau transforme l'information en argent, en éclatant les mises sur plusieurs points de vente et plusieurs identités.

Le fractionnement est la clé. Des tickets de 50 euros passés dans différents bureaux autour d'une même ville échappent, pris isolément, aux seuils qui déclenchent une vérification d'identité. C'est la faille que décrit implicitement le communiqué du parquet.

Mais cette faille vient rappeler une réalité économique souvent oubliée : dans beaucoup de disciplines, y compris très populaires en pratique, les revenus des meilleurs joueurs restent modestes. La Fédération française de pétanque et de jeu provençal (FFPJP) revendiquait 302 000 licenciés au 30 avril 2025, un record historique, alors que le sport reste faiblement doté financièrement. Il est dès lors très difficile de vivre de son art et la tentation de pouvoir contourner le système se fait plus forte.

“ La tentation naît de cet écart entre notoriété sportive et fragilité économique. ”

Ce que le tennis avait déjà montré

La pétanque n'invente rien. Un an plus tôt presque jour pour jour, le tennis livrait un scénario jumeau. Le 14 octobre 2025, une opération coordonnée par Eurojust a conduit à l'interpellation de 14 personnes en France, Bulgarie, Espagne et Roumanie, et cinq Français ont été mis en examen. Selon le parquet de Marseille, le réseau aurait rémunéré des joueurs classés au-delà de la 100^e place mondiale pour perdre volontairement un set ou un match, dans une quarantaine de tournois Challenger et Future entre 2018 et 2024, pour plus de 800 000 euros de gains identifiés. Détail troublant : l'affaire est partie d'anomalies repérées par l'ANJ et la FDJ dès décembre 2023, sur un match de double du tournoi de Rodez.

Voir loin, c'est aussi regarder ailleurs. Les régulateurs l'ont compris. Le Groupe de Copenhague, réseau international qui rassemble une quarantaine de pays, a émis 733 signalements de suspicion de manipulation en 2024. La coopération transfrontalière est devenue la norme, parce que les réseaux, eux, ignorent les frontières. La détection intervient pourtant après coup. Elle constate le trucage une fois qu'il a eu lieu.



En 1947, les 100 000 dollars versés à Motta pour se coucher faisaient déjà les gros titres de la presse.

Faut-il retirer les sports fragiles de la liste des paris ?

C'est la question que personne dans le secteur n'aime poser frontalement. La France dispose pourtant d'un levier direct. L'article L.322-13 du Code de la sécurité intérieure permet à l'ANJ de définir, et de modifier, la liste des compétitions et des types de résultats ouverts aux paris. Le régulateur s'en sert déjà. En mars 2024, il a retiré 179 compétitions de cette liste, qui en comptait alors 772, en écartant notamment des championnats jugés vulnérables et, en basket universitaire américain, tout sauf le tournoi final. En décembre 2025, sa décision 2025-182 a de nouveau refusé plusieurs disciplines à forte part de jugement subjectif.

Le nœud est économique avant d'être réglementaire. Pour un joueur dont la discipline rémunère peu, l'arithmétique du trucage est brutale. Une partie perdue volontairement peut rapporter, en une soirée, davantage qu'une saison entière de tournois. Le parquet chiffre les gains visés dans l'affaire de Toulon à environ 50 000 euros. La FFPJP distribue des primes sans commune mesure avec ce montant, très loin des dotations du tennis ou du golf. Quand le gain immédiat d'une défaite dépasse ce que rapporte une carrière honnête, la surveillance des cotes se heurte à une motivation qu'aucune cote ne corrige. Le sportif a, à court terme, plus à gagner en pariant contre lui-même qu'en jouant pour gagner.

Ce calcul est aussi vieux que les paris eux-mêmes. En 1947, le boxeur américain Jake LaMotta accepte de s'incliner face à l'outsider Billy Fox. Prix de la manœuvre : une enveloppe de 20 000 dollars et la promesse d'un championnat du monde. La rumeur circule dans les salles, et les bookmakers gèlent les paris avant le premier coup. Près de quatre-vingts ans plus tard, à Toulon, un opérateur en ligne aurait bloqué une partie des versements pour soupçon de fraude. Les outils de détection ont changé de siècle. Le calcul du tricheur, lui, est resté identique.

Reste une inconnue qu'aucun chiffre ne mesure. Cette affaire a été repérée. Combien passent au travers ? Les 733 signalements du Groupe de Copenhague en 2024 et les 1 108 rencontres suspectes relevées par Sportradar ne comptent que ce qui a franchi un seuil d'alerte. Sur un support de niche, où des tickets de 50 euros éclatés dans plusieurs bureaux glissent précisément sous ces seuils, la part manquée pourrait dépasser de loin la part détectée. Toulon éclaire peut-être la pointe émergée d'un phénomène dont personne ne connaît la taille réelle.

Retirer un support de paris protège l'intégrité sportive. Cela revient aussi à renoncer à un revenu et à pousser une partie de la demande vers les sites illégaux, où aucune surveillance n'existe. L'arbitrage n'a rien d'évident. Faut-il fermer les paris sur les disciplines les moins dotées, quitte à priver ces sports d'une manne et d'une visibilité ? Ou renforcer la traçabilité des mises physiques, là où le fractionnement prospère encore ? Le dossier de Toulon sera jugé en juin 2027. La faille qu'il expose, elle, reste grande ouverte.